

Délibération N° 202602-01**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 22 mars 2026**Nombre de membres**
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à 18 h 00 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : Michel BILLIET ; Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Bernard COMPTOUR ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Claude VIALLE

Procuration(s) : Géraldine ROCHETTE à René BLANC

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Dominique-Lise BLANDIN

Objet Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Nomenclature : 5.2 Désignation des représentants

Rapporteur : Christophe PAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-1 et suivants ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Dans la mesure où l'effectif du conseil municipal à prendre en compte pour la détermination du nombre maximal d'adjoint est le nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, soit 15 membres.

Le nombre maximal d'adjoints que peut compter la commune est de 4 adjoints au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoint.

Nombre de conseillers présents		14
Nombre de conseillers représentés		01
Nombre de suffrages exprimés		15
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Dominique-Lise BLANDIN



Le Maire
Christophe PAL

